



REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Garderie

Restauration scolaire

Étude dirigée

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Vacances Scolaires

Les mercredis

PRESENTATION

Les accueils périscolaire et extrascolaire sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Châtenoy-le-Royal.

Centre Communal d'Action Sociale
Espace Solidarité Famille « l'Arc-en-Ciel »
2 rue Colette - 71880 Châtenoy-le-Royal - 03 85 42 49 50



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

Période scolaire

LUNDI	8H30-12H00	13H30-17H00
MARDI	8H30-12H00	13H30-17H30
MERCREDI	9H00-12H00	13H30-17H00
JEUDI	8H30-12H00	13H30-18H00
VENDREDI	8H30-12H00	13H30-17H00

Période de vacances

LUNDI	8H30-12H00	13H30-17H00
MARDI	8H30-12H00	13H30-17H00
MERCREDI	9H00-12H00	13H30-17H00
JEUDI	8H30-12H00	13H30-17H00
VENDREDI	8H30-12H00	13H30-17H00

TARIFICATION

Les tarifs sont fixés et votés par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

RESPONSABILITE

Afin d'accueillir vos enfants et de leur garantir la **SECURITE**, il est indispensable de respecter les consignes suivantes :

- Une « fiche sanitaire » précisant les coordonnées de l'enfant est établie. Celle-ci doit être dûment complétée et remise au CCAS en même temps que la première inscription.
Tout changement de coordonnées doit être signalé au secrétariat.
- Les horaires d'accueil doivent être respectés.
- En dehors des horaires d'accueil, la collectivité n'est pas responsable des enfants.
- Les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls sauf si une autorisation parentale a été faite auprès du secrétariat ou lors de l'inscription. L'équipe d'animation confiera l'enfant à la fin de l'accueil aux parents (ou responsables légaux), aux personnes désignées sur la fiche sanitaire ou sur papier libre signé du responsable légal.

RÈGLES DE VIE – DISCIPLINE

Vêtements et objets personnels

L'équipe pédagogique n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol des vêtements et des objets personnels.

Il est conseillé de mettre aux enfants des vêtements marqués au nom de l'enfant et chaussures adaptés à la météo et aux activités sportives (les parapluies sont INTERDITS).

Tout objet susceptible de représenter un danger est **INTERDIT**, téléphones, consoles de jeux, cartes diverses, bijoux, maquillage, bonbons.... sont également interdits.

L'équipe peut avoir à changer un enfant (vêtements mouillés ou souillés). Il est demandé aux parents de rendre propres les vêtements prêtés à l'enfant.

Pour les enfants de moins de 5 ans, il est recommandé de prévoir un change marqué au nom de l'enfant dans un sac étanche (plastique).

Comportement et discipline

Les enfants doivent respecter leur environnement : adultes, autres enfants, matériels, bâtiments, véhicules.... En cas de non-respect des règles de vie en collectivité, de détérioration du matériel, de violence physique ou verbale, les parents seront immédiatement informés. Un avertissement pourra être donné à l'enfant.

Pour les enfants perturbant gravement et de façon durable la vie en collectivité, une décision de retrait provisoire pourra être envisagée après rencontre avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant.

HYGIENE, SANTE ET SECURITE

Vaccination : Tout enfant vivant en collectivité est soumis aux vaccinations prévues par les textes.

Blessures, maladies ou accidents : En cas d'incidents, de blessures, l'enfant doit, s'il est en mesure de le faire, prévenir un responsable immédiatement.

Blessures sans gravité : Les soins seront administrés par un animateur ou la direction et inscrits sur le registre d'infirmerie.

Accidents : En cas d'accident, il sera fait appel en priorité aux services des urgences : SAMU, Pompiers. Les parents seront informés.

Maladies : Lorsqu'un enfant est malade durant un accueil, il pourra être demandé aux parents de venir le chercher.

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE ADMINISTRE AUX ENFANTS EXCEPTION FAITE DES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I).

Poux : Une attention particulière est demandée pour la lutte contre les poux. La suppression de ce parasite nécessite des mesures d'hygiène très strictes au sein de chaque famille. Les enfants traités seront acceptés à l'accueil collectif. L'enfant pourra être refusé en cas de persistance du problème.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne tous les jours scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Ces accueils sont proposés aux enfants propres et scolarisés à la journée.

BERLIOZ maternelle et primaire				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie matin 7H30 – 8H30 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H30 ARC EN CIEL	Accueil de loisirs 7H30 – 18H30 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H30 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H30 ARC EN CIEL
Restauration scolaire 11H30 – 13H30	Restauration scolaire 11H30 – 13H30		Restauration scolaire 11H30 – 13H30	Restauration scolaire 11H30 – 13H30
Garderie soir 16H30 – 18H30 PRÉVERT	Garderie soir 16H30 – 18H30 PRÉVERT		Garderie soir 16H30 – 18H30 PRÉVERT	Garderie soir 16H30 – 18H30 PRÉVERT
ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H30 – 17H30 BERLIOZ			ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H30 – 17H30 BERLIOZ	

ROSTAND maternelle et primaire				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Accueil de loisirs 7H30 – 18H30 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL
Restauration scolaire 11H45 – 13H45	Restauration scolaire 11H45 – 13H45		Restauration scolaire 11H45 – 13H45	Restauration scolaire 11H45 – 13H45
Garderie soir 16H45 – 18H30 PRÉVERT	Garderie soir 16H45 – 18H30 PRÉVERT		Garderie soir 16H45 – 18H30 PRÉVERT	Garderie soir 16H45 – 18H30 PRÉVERT
ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H45 – 17H45 ROSTAND			ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H45 – 17H45 ROSTAND	

CRUZILLE maternelle et primaire				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Accueil de loisirs 7H30 – 18H30 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL	Garderie matin 7H30 – 8H45 ARC EN CIEL
Restauration scolaire 11H45 – 13H45	Restauration scolaire 11H45 – 13H45		Restauration scolaire 11H45 – 13H45	Restauration scolaire 11H45 – 13H45
Garderie soir 16H45 – 18H30 ARC EN CIEL	Garderie soir 16H45 – 18H30 ARC EN CIEL		Garderie soir 16H45 – 18H30 ARC EN CIEL	Garderie soir 16H45 – 18H30 ARC EN CIEL
ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H45 – 17H45 CRUZILLE			ÉTUDE DIRIGÉE CP AU CM2 16H45 – 17H45 CRUZILLE	

RESTAURATION SCOLAIRE

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font au moyen d'un formulaire dûment complété, signé et remis au CCAS (aucun document ne doit être remis au personnel périscolaire), au plus tard le 20 du mois précédent.

Modifications d'inscription

- Les familles doivent informer de toute modification d'inscription au secrétariat.
- Les places étant limitées, les inscriptions sont prises chronologiquement à l'Espace Solidarité Familles « L'Arc-en-ciel ».
- Si la capacité d'accueil est atteinte et pour des raisons de sécurité, une priorité sera donnée aux parents qui exercent une activité professionnelle.

GARDERIE

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font au moyen d'un formulaire dûment complété, signé et remis au CCAS (aucun document ne doit être remis au personnel périscolaire), au plus tard le 20 du mois précédent.
- Un enfant non inscrit se présentant à la garderie ne sera pas accueilli.
- Cette participation est à régler mensuellement. Pour les familles non imposables, joindre impérativement une copie de l'avis de non-imposition.

Modifications d'inscription

- Les familles doivent informer de toute modification d'inscription au secrétariat. En cas d'absence non signalée, une facturation au taux maximum sera appliquée.
- Il est possible de prévenir l'équipe d'animation d'une absence le matin avant ouverture ou la veille après fermeture du CCAS au 03 85 42 49 57.
- Pour les garderies du soir, les familles peuvent effectuer une annulation jusqu'à 16H au 03 85 42 49 50

MATIN

Accueil à partir de **7H30**

- Les enfants doivent **impérativement** être confiés aux animateurs au sein de la structure.

À **8H30 maximum** pour les écoles Cruzille et Rostand

À **8H15 maximum** pour l'école Berlioz.

- Ils sont accueillis dans les salles d'activités de l'Arc-en-Ciel et transportés dans leur école en minibus.

SOIR

Accueil jusqu'à **18H30**

- Le goûter des enfants est fourni par la famille.

BERLIOZ et ROSTAND (maternelle et primaire)

- **Accueil des enfants dans les salles d'activités Prévert (derrière la mairie)**

CRUZILLE (maternelle et primaire)

- **Accueil des enfants dans les salles d'activités Arc-en-Ciel.**

LES ÉTUDES DIRIGÉES

Elles sont l'occasion d'approfondir certaines notions, mais aussi de faire ses devoirs sous l'œil vigilant d'un professeur, chargé de repérer les points faibles de l'élève. Il lui apportera soutien et aide méthodologique – mémorisation, méthodes de travail.

Modalité d'inscription

- Inscriptions obligatoires auprès du CCAS, à réaliser **pendant les vacances qui précèdent la période**.
- Inscription possible pour une séance par semaine, lundi **ou** jeudi, pour **une période complète** (vacances à vacances).
- Les inscriptions s'effectueront uniquement période par période.
- Les absences qui ne seront pas justifiées d'un certificat médical seront facturées.

Modalité de fonctionnement

- Les lundis ou jeudis de 16H30 à 17H30 (Berlioz) et de 16H45 à 17H45 (Cruzille/Rostand)
- Les études seront encadrées par un professeur dans les écoles.
- Pour chaque séance 12 places cycle 2 (CP-CE1) et 12 places cycle 3 (CE2 – CM1 –CM2)
- **L'enfant ne pourra pas fréquenter la garderie après l'étude.**

Tarifification

Les études sont soumises à une tarification horaire :

- Chatenoyen non imposable : 1.60 €
- Chatenoyen imposable : 2.00 €
- Extérieur : 3.00 €

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'accueil extrascolaire fonctionne le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires.

Ces accueils sont proposés aux enfants **propres** à partir de 3 ans.

LES MERCREDIS

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font au moyen d'un formulaire dûment complété, signé et remis au CCAS (aucun document ne doit être remis au personnel périscolaire).
- Les familles ont la possibilité d'inscrire à l'année, au mois ou au mercredi.
- Les inscriptions peuvent s'effectuer jusqu'au lundi soir précédent.
- La participation est à régler mensuellement. Les chèques vacances ou tickets CESU sont des modes de paiements acceptés.

Modalités d'accueil

- Journée sans repas / Journée avec repas
- Demi-journée sans repas / Demi-journée avec repas

HORAIRE D'ACCUEIL	
7H30 à 9H00	Accueil du matin
11H45 à 12H00	Accueil et départ du repas
13H30 à 14H00	Accueil et départ de l'après-midi
17H00 à 18H30	Départ du soir

Annulation : Toute annulation doit être signalée au secrétariat avant le lundi soir qui précède. Au-delà et sans justificatif, l'accueil sera facturé à la famille.

Retard : Afin de garantir la qualité et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, la direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant **en cas de non-respect des horaires** (retards fréquents).

LES VACANCES SCOLAIRES

Modalités d'accueil

- Journée sans repas / Journée avec repas
- Demi-journée sans repas / Demi-journée avec repas

HORAIRES D'ACCUEIL	
7H45 à 9H00	Accueil du matin
11H45 à 12H00	Accueil et départ déjeuner
13H30 à 14H00	Accueil et départ de l'après-midi
17H00 à 18H30	Départ du soir

Modalité d'inscription

- Les inscriptions s'effectuent à l'Arc-en-Ciel.
 - Les inscriptions débutent 15 jours avant chaque période de vacances et un mois avant pour la période estivale. Elles sont clôturées le jeudi soir qui précède le début de chaque semaine de vacances.
 - Un minimum de 4 demi-journées sans la sortie est requis.
 - L'inscription est effective uniquement après remise du dossier complet qui comprend :
 - Fiche d'inscription
 - Fiche sanitaire
 - N° allocataire CAF
 - Attestation d'assurance couvrant la responsabilité de l'enfant
 - Nom de la mutuelle complémentaire
 - Les aides éventuelles
 - CHÈQUES VACANCES ou TICKETS CESU
- Ces modes de paiements sont acceptés.

Modifications d'inscription

- En cas d'absence, les familles s'engagent à prévenir la structure au 03 85 42 49 50. Toute absence non justifiée (certificat médical) sera facturée.
- Les familles ont la possibilité de modifier l'inscription avant le jeudi soir qui précède le début de l'accueil de l'enfant.

Retard

Afin de garantir la qualité et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs des vacances, la direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant **en cas de non-respect des horaires** (retards fréquents).



Centre Communal d'Action Sociale
Espace Solidarité Famille « l'Arc-en-Ciel »
2 rue Colette - 71880 Châtenoy-le-Royal - 03 85 42 49 50

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

ACCUSE DE RECEPTION (à remettre au CCAS)

Je soussigné(e)
(Nom-prénom)

.....
(Adresse)

Responsable de l'enfant

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils péri et extrascolaire de Châtenoy-le-Royal et s'engage à le respecter

Châtenoy-le-Royal, le

Signature,